

Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice :	33
Présents :	25
Absent :	1
Procurations :	7
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le douze avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Benjamin GOURDON, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUDI, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Philippe ABINAL (parti à 19h32 pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Virginie SEXTO (pouvoir à Christian MAZUC), Rachida EL HAOUARI (pouvoir à Christine LATAPIE), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Mathieu GINESTET (pouvoir à Elisabeth GUIANCE)

Absent excusé : Amar GUENDOUDI

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

FIN/43-2023**Décision Modificative 2023 N°1
Budget annexe Restauration**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,

Vu la délibération N° FIN/05-2023 du Conseil Municipal en date du 16 février 2023 portant approbation du budget annexe Restauration 2023,

Vu la délibération N°FIN/33-2023 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2023 portant approbation du compte administratif du budget annexe Restauration 2022,

Vu la délibération N°FIN/38-2023 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2023 portant approbation de l'affectation du résultat 2022 du budget annexe Restauration

Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 3 avril 2023 (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 4)

ENTENDU que la Décision Modificative n°1 constitue le budget supplémentaire de la Restauration et a pour principal objet d'intégrer les résultats de la section de Fonctionnement et d'Investissement du Compte Administratif 2022, les reports de crédits de la section d'investissement 2022, ainsi que des ajustements complémentaires.

CONSIDERANT que la principale mesure consiste à diminuer le recours prévisionnel à l'emprunt compte tenu du solde excédentaire de la section d'investissement.

CONSIDERANT que les modifications introduites par cette décision modificative peuvent se résumer ainsi :

■ EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Article	Objet	Reports	Résultat N-1	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			0,00	0,00	3 565,28	3 565,28
011	60612	Energie – Electricité			65,28	65,28
012	6455	Cotisations pour assurance du personnel			3 500,00	3 500,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			0,00	3 565,28	0,00	3 565,28
002	002	Report résultat de fonctionnement		65,28		65,28
74	74748	Subvention commune		3 500,00		3 500,00

■ EN SECTION D'INVESTISSEMENT:

Chapitre	Article	Objet	Reports	Résultat N-1	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			8 728,46	0,00	935,52	9 663,98
21	21318	Autres bâtiments publics (équilibre)			935,52	935,52
Restes à réaliser						
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 152,26			1 152,26
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 604,52			1 604,52
23	2313	Constructions	5 971,68			5 971,68
RECETTES D'INVESTISSEMENT			0,00	19 663,98	-10 000,00	9 663,98
001	001	Excédent antérieur reporté		19 663,98		19 663,98
16	1641	Emprunts en euros			-10 000,00	-10 000,00

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (27 pour ; 0 contre ; 5 abstentions : Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL) :

- approuve la décision modificative 2023 N°1 du Budget annexe Restauration telle qu'exposée ci-dessus.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 17 AVR. 2023

Et de la publication le : 17 AVR. 2023